Publié le 03/07/2023



EXTRAIT DU REGISTRE D ID: 011-241100593-20230622-C2023_131-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convogué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Henri MARTIN

Séance publique du JEUDI 22 JUIN 2023 à 18h00

Date de convocation : 15 juin 2023

_ ,		,		
בֿח	lih	Þ٢	'ati	on
	LIL		au	vII

N°C2023 131

Membres en exercice :	76
Votants :	70
Suffrages exprimés :	70
Pour :	70
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : FABRE Alain

PRESENTS: ALAUX Sylvie; ALDEBERT Didier; ALVAREZ Jean-Michel; BANOS Eric, BELART Xavier; BELLOTTI-LASCOMBES Emma: BORSNAK Philippe: BOUSQUET Didier; CALMON Julien; CASTAN Luc; CHALULEAU Jean-Paul; COMBES Georges; COUSIN Sylvie; DARAUD Jean-François; DAUZATS Christine; DEBLED Serge; DEVIC Bernard; URAND Viviane; FABRE Alain; FAGES Gilles; FAURAN Jean-Paul; GERMA Alain; GUENFICI Alexandre; HERNANDEZ Joël; JAMMES Michel; JANSANA Jean-Marc; JULES Jean-Claude; LACOMBE Gérard; LAPALU Christian; LENOIR Alexia; LETEISSIER Gérard; MAILLARD Sylvain; MALQUIER Bertrand; MARTIN Henri; MARTINAGE Fabienne; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Fréderic ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel; VICO Alain; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BESSE Jean-Baptiste

EXCUSES: BASTIE Yves; BOUTIE Catherine; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE:

PROCURATION: ABED **EXCUSES** AVEC AMBROSINO Jean-Marc; BOUISSET Cyrielle; BREHON Bruno; CESAR Jean-Paul; CHARPENTIER Christine; CHING Monique; CLERGUE Guy; GOUIRY Catherine; LUCIEN Gérard; MONIE Jean-Marie; MOULY Didier; PAIRO Jacques; PINET Marie-Christine; RAPINAT Evelyne; THIVENT Viviane; VERGNES Magali; VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE: BESSE Jean-Baptiste (jusqu'à la délibération N°C2023_111)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire OBJET: AMENAGEMENT ECONOMIQUE - Zone d'Activités du Castellas à Montredon-des-Corbières-Vente de la parcelle C846

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire pour permettre aux entreprises commerciales et artisanales de s'implanter.

A ce titre, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a été contacté par plusieurs porteurs de projets souhaitant s'implanter sur les zones d'activités du territoire.

N°C2023_131 (2)

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID: 011-241100593-20230622-C2023_131-DE

Par délibération n°C2021_273 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021, Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a signé le 16 décembre 2021 un compromis de vente au profit de la SCI MARIGNAN. Les conditions suspensives particulières de réalisation du projet n'ont pas été réalisées dans les délais impartis et l'acquéreur a fait savoir qu'il renonçait à l'acquisition de la parcelle.

La parcelle étant remis à la commercialisation, le Grand Narbonne a été contacté par un porteur de projet pour l'implantation de sa société.

L'ensemble des candidatures a été analysé par les élus en date du 2 juin 2023.

La candidature de la SAS Comptoir Commercial du Languedoc, représenté par Monsieur Stéphane BLANC, a reçu un avis favorable pour s'implanter sur la parcelle C846 d'une superficie de 11 250 m² ainsi que sur le lot 13 dans la zone du Castellas à Montredon-des-Corbières.

Monsieur Stéphane BLANC souhaite acquérir cet ensemble de parcelles afin de regrouper ses deux entités aujourd'hui installées à Narbonne (ZI Plaisance) et à Montredon (ZAC du Castellas). Cette acquisition lui permettrait de créer un ensemble cohérent répondant à la clientèle avec une partie matériaux gros œuvre et une partie dédiée à l'équipement pour la plomberie et l'électricité. Cette installation permettrait également de proposer une nouvelle offre de produits, notamment pour l'aménagement intérieur (sanitaire et peinture).

La cession de la parcelle C846 est convenue au prix de 556 033.33€ HT pour une parcelle d'une superficie de 11 250m² dont l'extrait du plan cadastral est annexé aux présentes.

Vu la remise à la commercialisation de la parcelle C846 suite au désistement de la SCI MARIGNAN.

Vu l'évaluation du domaine N°2021-11255-32132 du 3 novembre 2021, qui estime la valeur vénale du terrain à 46 €HT le m² la partie constructible et 4 € HT le m² la partie inconstructible du fait de la servitude liée à l'implantation du pylône RTE-EDF,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'abroger la délibération n°C2021_273 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021
- D'accepter la vente de la parcelle cadastrée C846 sur la commune de Montredon-des-Corbières d'une contenance de 11 250m² à Monsieur Stéphane BLANC pour le compte de la SAS COMPTOIR COMMERCIAL DU LANGUEDOC au prix de 556 033.33 € HT.
- D'inscrire la recette au budget Zones d'Activités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

<u>Pièce jointe à la délibération</u> :

Extrait cadastral de la parcelle C846

N°C2023_131 (3)

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

5°L0**

ID: 011-241100593-20230622-C2023_131-DE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le: |PREF| et de sa publication

le: |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme, Maître Didier MOULY,

Direch

Maire de Narbonne Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

